



Radier un élève

Mise à jour en date du 02/11/07

Menu bleu/ Elève/Radiation

- **Pré-requis** : l'élève doit avoir un INE attribué.

Précision importante sur la date de radiation : Il est obligatoire de radier un élève dès que possible, afin de libérer son dossier pour une admission dans une autre école.

Admis définitif quittant l'école	L'élève est en attente de la date d'effet de la radiation car la famille a demandé un certificat de radiation pour une date ultérieure.	La fiche administrative est récu-pérable par n'importe quelle autre école de l'académie dès la date de l'acte, avant la date d'effet.	La fiche est fonctionnelle pour l'école jusqu'à la date d'effet de la radiation. (l'élève « compte »)
Radié	L'élève a quitté l'école.	La fiche administrative est récupérable par n'importe quelle autre école de l'académie.	Le dossier de l'élève est accessible mais non modifiable sur l'année en cours. L'élève ne « compte » plus.



Menu bleu, élèves, radiation.



Recherche d'élèves

Radier un élève

Enregistrer/Annuler une procédure de non fréquentation pour un élève

Nom
 Prénom
 Né(e) le
 Cycle Niveau Classe

Saisir les deux ou trois premières lettres du nom de l'élève.

Cliquer sur « Chercher »

Nom
 Prénom
 Né(e) le
 Cycle Niveau Classe

Radiation

Département d'accueil

Pays d'accueil

Date d'effet de la radiation

- Cocher le bouton radio devant l'élève,
- Cocher radiation,
- Renseigner (facultatif) le département d'accueil et le pays d'accueil,
- Renseigner la date d'effet de la radiation.

Cliquer sur « Valider »